

COMMUNE DE MANDEURE



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 décembre 2020**

**PROCES-VERBAL
DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANDEURE
DU 11 décembre 2020
A 18 HEURES**

**En la salle des séances
de la mairie de MANDEURE**

Membres présents : Jean-Pierre HOCQUET, Bérangère PAGNOT, Jacques RACINE, Laurence LIARD, Gérard BOUCHÉ, Marilyn PERNOT, Bernard SALLIERES, Frédéric BOUCOT (arrivé à 18h20), Dominique MOUGENOT, Françoise FRANC, Jonathan GREINER, Priscilla CARRAY, Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Evelyne COMBRES, Jean-Claude VERZELLONI, Colette RENARD, Nathalie JEANNEROT, Stéphane LANGOLF, Nadine BERGER, Jean-Jacques CARILLON, Julien CECCARELLI, Stéphane PODGORA.

Procurations : Frédéric BOUCOT à Jean-Pierre HOCQUET (jusqu'à son arrivée), Aurélie SAUVAGEOT à Bérangère PAGNOT, Patrick ALIN à Nathalie JEANNEROT.

Membres absents – excusés : Marie-Noëlle LOPEZ, Sandra RAMALHO.

Secrétaire de séance : Marilyn PERNOT

Assistaient à la séance : Anne-Laure VERY, Vanessa CARRARA

Ordre du Jour

Nomination d'un secrétaire de séance

Point 1 – Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 4 décembre 2020

Point 2 – Personnel communal

2.1 Ouverture de postes

Point 3 - Finances

3.1 Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2020

3.2 Travaux en régie – Année 2020

3.3 Autorisation de conclusion et de signature de la convention intercommunale Petite Enfance concernant le Relais d'Assistantes Maternelles

Point 4 – Environnement/Forêt

4.1 Assiette, dévolution et destinations des coupes et produits de coupes de bois pour l'année 2020/2021

Point 4 - Divers

~~~~~  
***Début de la séance à 18h05***  
~~~~~

L'ouverture de la séance est assurée par Monsieur le maire, Jean-Pierre HOCQUET.

Monsieur le Maire : « Mesdames et Messieurs, Cher(e)s collègues, Bonsoir ».

Monsieur le maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

Marylin PERNOT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire : Donc il y a deux documents dont un qui vous a été demandé, l'accord vous a été demandé par mail pour ajouter une délibération « ouverture de postes suite à concours ». Et le deuxième document remis sur table concerne la décision modificative où il y a une modification au niveau de l'article 2188 en investissement où les sommes prévues pour les fontaines à eau ont été réparties sur les défibrillateurs sachant que pour les fontaines à eau il faudra réfléchir plus longuement et certainement créer un groupe de travail.

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 décembre 2020

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations ?

Monsieur Julien CECCARELLI : Merci Monsieur le Président, bien. Madame Marie-Noëlle LOPEZ est encore excusée comme au précédent conseil.

Monsieur le Maire : Oui, comme Madame...

Monsieur Julien CECCARELLI : Mais, je vous ai pas demandé de compléter.

Monsieur le Maire : Je complète...

Monsieur Julien CECCARELLI : J'ai pas encore fini. Madame RAMALHO a expliqué pourquoi elle était excusée.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Julien CECCARELLI : Vous vous en souvenez ?

Monsieur le Maire : Oui

Monsieur Julien CECCARELLI : J'aimerais savoir si Madame LOPEZ va bien !

Monsieur le Maire : Elle va très bien.

Monsieur Julien CECCARELLI : Elle va très bien ! Vous n'avez pas reçu de lettre de démission par hasard ?

Monsieur le Maire : Absolument pas !

Monsieur Julien CECCARELLI : D'accord ! Merci Monsieur le Président.

Question suivante, Monsieur le Maire dans le procès-verbal vous continuez donc sur votre lancée avec « je n'insinue rien » alors qu'entendiez-vous au mois de septembre ?

Monsieur le Maire : Quel mois...

Monsieur Julien CECCARELLI : C'était dans le procès-verbal, vous savez par rapport à, page 4, quand vous aviez sous-entendu lors du Conseil, alors vous aviez dit « je pourrai en rajouter autant sur vous ».

Monsieur le Maire : Je maintiens, je ne sous-entends rien.

Monsieur Julien CECCARELLI : Bin alors qu'est-ce que vous voulez dire ?

Monsieur le Maire : Que je ne sous-entends rien.

Monsieur Julien CECCARELLI : Ah ! non, non, non, là on est plus sur insinuations ou le sous-entendu, je vous demande si vous voulez dire quelque chose ou pas.

Monsieur le Maire : Non.

Monsieur Julien CECCARELLI : D'accord, merci. Question suivante, Madame JEANNEROT a demandé... un organigramme...du personnel. Sur l'organigramme, très bien hein. J'ai juste une petite remarque à faire, pour une commune de même, de notre strate, ne pensez-vous pas qu'il serait temps de freiner les embauches ?

Ensuite, il y a une intervention de Madame Nathalie JEANNEROT, toujours, où elle parle de l'audit, je tenais à informer le conseil municipal que nous non plus en tant qu'élus majoritaires nous n'avons pas eu accès à cet audit.

Ensuite Monsieur le Maire, je vous ai demandé une petite faveur sur la commission travaux, en page 24, vous avez dit que vous me donneriez une réponse ce soir.

Monsieur le Maire : Excusez-moi ! La réponse, non, les commissions sont complètes.

Monsieur Julien CECCARELLI : Merci Monsieur le Président. Monsieur PODGORA a fait une intervention, salutaire d'ailleurs, au dernier conseil en parlant de Monsieur, Messieurs THOMAS Benjamin et Gérard. Donc je tiens à informer le conseil que Benjamin THOMAS a démissionné le soir du premier conseil municipal le 3 juillet en donnant son courrier en main propre, à vous, Monsieur le Président et que, Gérard THOMAS a d'abord envoyé un mail de démission pour ensuite enchaîner avec un courrier avec accusé de réception.

Question suivante, page 35 Monsieur le Président, Madame CARRARA me répond que le remplacement se fait pour quelque chose qu'on a déjà à propos du véhicule avec le bras, qu'est-ce qui s'est produit pour arriver à ce remplacement ?

Monsieur le Maire : L'usure tout simplement.

Monsieur Julien CECCARELLI : Merci Monsieur le Président, question suivante. Vous avez très sympathiquement utilisé le courrier de Madame RAMALHO qui a été envoyé 48 heures à l'avance, enfin le mail, mais vous avez oublié de parler du repas des anciens, elle en parle dans son mail. Pourquoi vous en avez pas parlé, Monsieur le Président ? Pourquoi ne pas avoir abordé la question relative au CCAS ? On pourrait d'ailleurs même parler des colis qui remplacent le repas.

Monsieur le Maire : Je vous signale que là, on sort du contexte.

Monsieur Julien CECCARELLI : Ben non, Monsieur le Président.

Monsieur le Maire : Ah si !

Monsieur Julien CECCARELLI : Ben non, Monsieur le Président, on est en plein dedans vous lisez le courrier de Madame RAMALHO mais vous éludez une des questions...qu'elle pose. Pourquoi ?

Monsieur le Maire : J'ai répondu.

Monsieur Julien CECCARELLI : Mais non.

Monsieur la Maire : Si.

Monsieur Julien CECCARELLI : Je ne le vois pas dans le procès-verbal alors. Est-ce que mes collègues ici présents se souviennent qu'on ait parlé du repas des anciens du CCAS au dernier conseil ? Ecoutez Monsieur le Président, j'ai 31 ans hein ! Ça fonctionne encore.

Monsieur le Maire : Ah bon ! Encore !

Monsieur Julien CECCARELLI : Et oui ! Donc une réponse ou pas à propos des colis sans date de péremption, sans ingrédient, sans absolument rien, vous mettez même en difficulté le boucher-charcutier. Une réponse ou pas ? Vous avez travaillé dans l'hygiène Monsieur le Maire ! Non ?

Monsieur le Maire : Je n'ai pas à répondre à ce sujet.

Monsieur Julien CECCARELLI : Très bien, merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Maire : Je vous signale que cela fait déjà plus de 5 minutes.

Monsieur Julien CECCARELLI : Mais ça y est, j'ai terminé. Je vous remercie. Encore merci Monsieur le Président.

Monsieur le Maire : Bien ! Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Point 2 – Personnel communal

2.1 Délibération 058-2020 : Ouverture de postes

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

➤ Suite à la réussite au concours cadre de santé paramédicale d'un agent. Il convient d'ouvrir le poste correspondant à compter du 1^{er} janvier 2021, soit :

- un poste de Cadre de santé 2^{ème} classe à temps complet.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la proposition qui lui est faite,
- De procéder à l'ouverture du poste telle qu'évoquée ci-dessus,
- De dire que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

Des questions ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Point 3 – Finances

3.1 Délibération 059-2020 : Décisions Modificative n°1 au Budget Primitif 2020

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de décision modificative annexé aux présentes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions qui lui sont faites,
- D'adopter la décision modificative n°1 du Budget Primitif 2020 M14 telle jointe aux présentes.

Donc en dépenses de fonctionnement nous avons eu des charges qui n'ont pas été affectées compte-tenu de la situation sanitaire du moment ça représente une somme assez conséquente de prestations qui n'ont pas été assurées (voir annexe jointe).

Y a-t-il des questions sur cette section ? de fonctionnement ?

Madame Nathalie JEANNEROT : Au niveau de l'annulation de titre, article 673, ça correspond à quelle prestation ?

Madame Anne-Laure VERY : En fait, la trésorerie nous avait fait émettre un titre sur un article qui n'était pas le bon et on a dû corriger les choses, donc on a émis un nouveau titre sur un autre article qui correspond généralement aux frais qu'on touche, à l'aide qu'on touche de PMA sur les gymnases. Et en fait, la trésorerie s'est rendue compte qu'elle n'avait pas fait l'annulation du titre et c'est pour rectifier la donne.

Madame Nathalie JEANNEROT : D'accord.

Madame Anne-Laure VERY : Un titre avait été payé deux fois au même endroit en fait.

Madame Nathalie JEANNEROT : D'accord, ma remarque concerne les deux mêmes, on va commencer par ça : par rapport aux transports collectifs de la restauration scolaire ça fait une économie de 5.000€. Pour remarque, il y a eu 3.000€ d'annulation de budget aux écoles, il aurait pu être intéressant que ces... que sur ces 5.000€ il y ait 3.000€ sur les écoles pour éviter justement l'annulation du budget écoles et associations. Ça c'est une remarque. Remboursement rémunérations de personnel... c'est en plus de ce qui avait été prévu ?

Madame Anne-Laure VERY : Oui.

Madame Nathalie JEANNEROT : Et ça concerne qui, quoi !

Madame Anne-Laure VERY : En fait, on a des agents en longue maladie, il a fallu leurs rembourser un an de salaires à temps complets, ils étaient en fait, à mi-temps, enfin payés à demi traitements, comme ils ont été reconnus en maladie professionnelle, il a fallu payer l'intégralité de leurs salaires et on a le remboursement assurance correspondant.

Madame Nathalie JEANNEROT : D'accord. Je sais plus où vous, vous en étiez arrêtés, le chapitre 13 on en avait parlé ou pas.

Monsieur le Maire : Non, là, on est dans le fonctionnement.

Madame Nathalie JEANNEROT : Ok. Sur le chapitre 20, on en n'a pas parlé non plus ?

Monsieur le Maire : Non

Madame Nathalie JEANNEROT : Ok. C'était tout alors.

Madame Marilyn PERNOT : Pour répondre à la question par rapport à la restauration scolaire, enfin par rapport aux scolaires, donc les sommes de 1.000€ par école qui ont été supprimées par école, n'ont pas été supprimées en totalité. C'est-à-dire que les besoins urgents des écoles ont été pris en compte et ont été, ont été dotés, les écoles ont été dotées des choses dont elles avaient besoin urgemment. Et donc le restant, en fait, on avait vu avec eux et les écoles étaient tout à fait d'accord sur le fait de supprimer une partie de ce budget au vu de ce qui s'était passé et de la dotation qu'on avait fait à côté, c'est-à-dire, du gel hydroalcoolique, des masques et tout ce qu'on avait mis en place pour pouvoir, pour pouvoir assurer la sécurisation et la désinfection de toutes les écoles.

Arrivée de Monsieur Frédéric BOUCOT à 18h20

Madame Nathalie JEANNEROT : J'entends bien, sauf que, ben après ça vient après, mais il y a quand même 21.000€ du coup sur les défibrillateurs, je trouve que voilà. Il y aurait pu y avoir quand même ...d'éviter d'annuler ce budget.

Monsieur le Maire : Bien ! Donc sur les dépenses d'investissement (voir annexe). Au niveau des défibrillateurs, une petite, une petite note explicative, c'est que le décret du 19 décembre 2018 fait obligation aux ERP de s'équiper de ce type d'équipement et pour se mettre en conformité au budget primitif une enveloppe de 3.500€ à l'article 2188 de la section d'investissement avait été votée. Or, nous devons réglementairement équiper a minima l'église Saint-Martin, le temple, le complexe sportif, le stade, le CCP. Un défibrillateur seul, coûtant 1.350€ HT soit 1.620€ TTC, il convient de rajouter 4.600€ en DM afin de mettre en conformité et rajouter certains sites oubliés salle des anciens etc... et anticiper sur le calendrier de 2021 où les ERP de 4^{ème} catégorie doivent au 1^{er} janvier 2021 être équipés de défibrillateurs automatisés externes, il convient de rajouter 17.000€ initialement prévus pour l'acquisition de fontaines à eau soit un total de 21.600€ que vous retrouvez au chapitre, à l'article 2188.

Explication également sur les travaux de voirie au lotissement des Pâturages (-149.000€) il y avait eu, c'était l'avance forfaitaire qui avait été réglée et pour laquelle, et bien, il y a eu une opération d'ordre qui a été inscrite à l'article 2315 en travaux de voirie.

Eclairage public : 80.000€ retirés du budget pour alimenter la ligne Covid.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Julien CECCARELLI : Merci Monsieur le Président. On a déjà un plan sur les défibrillateurs qui seront mis en place. Je veux dire, on en a combien déjà qui sont sur la commune ?

Monsieur le Maire : Normalement, Police, on l'a dit tout à l'heure, un en Mairie, au CCP il n'y en a pas euh si. Police, CCP, Mairie. 5 au total.

Monsieur Julien CECCARELLI : 5 au total, on pourra avoir un plan pour le communiquer à la population, s'il vous plaît. Parce que c'est intéressant que la population soit au courant qu'il y ait des défibrillateurs sur place.

Monsieur le Maire : Avant de communiquer un plan, on attendra d'avoir les autres.

Monsieur Julien CECCARELLI : Ah ben, j'espère qu'il n'y aura pas de crise cardiaque entre temps ! Euh ! Moi je ne comprends pas, à quoi sert cette fontaine à eau pour cyclos touristes. Et pourquoi elle, et pourquoi vous l'intégrez du coup dans le document que vous nous mettez sur table, vous l'intégrez avec les défibrillateurs.

Monsieur le Maire : Non, elle n'a pas été intégrée. Absolument pas !

Monsieur Julien CECCARELLI : Ah ! Elle a disparu. Ah d'accord ! Et comment ça se fait ? Comme ça ! Vous vous êtes mis à écouter votre équipe, c'est sage de votre part. Pour l'annulation du budget des écoles, bon, on nous a dit qu'il était en stand-by, là, il est écrit « annulation ». J'entends bien hein, que vous ayez donné crédits aux demandes les plus existentielles et heureusement, les écoles n'ont pas que des demandes existentielles, elles ont besoin aussi de budget pour avancer. J'espère que ce budget sera rétabli l'année prochaine.

Monsieur le Maire : Les écoles sont pourvues d'un budget, il sera toujours le même, voilà !

Monsieur Julien CECCARELLI : La climatisation réversible dans la salle des serveurs de la Police Municipale, elle était existante...cette clim ?

Monsieur le Maire : Non.

Monsieur Julien CECCARELLI : Ça devait être compliqué de travailler dans une salle de serveurs...sans clim.

Monsieur le Maire : C'est pour ça qu'on a installé...

Monsieur Julien CECCARELLI : Il était temps ! Le remplacement du système d'intrusion en Mairie pourquoi ? Qu'est-ce qui s'est passé ? Il était trop vieux, il était usé aussi...un problème de téléphone ou...non.

Madame Anne-Laure VERY : Le système était complètement obsolète, il était trop vieux, il a fallu le changer au vu des nombreux bugs qu'il connaissait.

Monsieur Julien CECCARELLI : D'accord, merci. Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Maire : D'autres questions ?

Madame Nathalie JEANNEROT : L'audit de caméras en panne et de... les caméras qui ont été changées j'imagine, y en a eu combien ?

Monsieur le Maire : Alors il y a eu les caméras en panne, il y avait un défaut de serveur aussi, donc ça, ça été rétabli, donc, elles étaient en panne mais on n'a pas été obligé de les changer. Par contre, on en a eu deux qu'il a fallu changer. Voilà. D'ailleurs, elles sont chiffrées hein 2.800€.

Madame Nathalie JEANNEROT : Oui mais ça correspond à combien de...

Monsieur le Maire : Deux caméras.

Madame Nathalie JEANNEROT : Oui, c'était ça ma question.

Monsieur le Maire : Il y a la caméra de la... la caméra de la rue de la Citadelle qui a été remise en place puisqu'elle avait été volée et puis, je crois, celle du, je ne sais plus laquelle, c'est rue du Pont, oui, dont le câble avait été arraché.

Madame Nathalie JEANNEROT : La mission d'AMO (*Assistance à Maîtrise d'Ouvrage*) c'est en soutien d'un maître d'œuvre ?

Monsieur le Maire : Non, la mission d'AMO c'était par rapport aux bouches à incendie.

Madame Nathalie JEANNEROT : D'accord.

Monsieur le Maire : Qu'il fallait reprendre dans leur ensemble et c'est par rapport au SDIS que ça été fait.

Madame Nathalie JEANNEROT : Le serveur, ça fait pas deux fois qu'on en est...comment ça se fait ?

Monsieur le Maire : Alors, le serveur...

Madame Nathalie JEANNEROT : Ça commence à coûter cher cette histoire !

Madame Anne-Laure VERY : En fait, on a un petit souci de compatibilité entre Berger Levrault qui est notre logiciel paie, comptabilité, état-civil, et on a des soucis de lenteur extrêmement important, donc pour solutionner le problème...

Madame Nathalie JEANNEROT : Il me semble que c'est l'année dernière, on a dû avoir un serveur.

Madame Anne-Laure VERY : Oui.

Madame Nathalie JEANNEROT : Concernant l'article 1388 « étude thermique construction » ça correspond à quoi ? Ça date de quand ?

Monsieur le Maire : Alors, le 1388...

Madame Anne-Laure VERY : C'est une subvention qui avait été accordée mais jamais notifiée dans le cadre de la construction des ateliers municipaux donc c'est une bonne surprise.

Madame Nathalie JEANNEROT : D'accord. C'est tout.

Monsieur le Maire : Merci.

Madame Nathalie JEANNEROT : Non, juste encore une, ! Le poêle à granules c'est...

Madame Anne-Laure VERY : C'est pour le logement d'un des locataires, vous savez qu'on a des logements communaux dont 2 maisons rue du Breuil vers le stade et il a fallu suite à un problème d'insert changer.

Madame Nathalie JEANNEROT : D'accord, parce que c'était en panne.

Madame Anne-Laure VERY : Oui.

Madame Nathalie JEANNEROT : D'accord, merci.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Oui, les frais d'étude de l'audit caméras en panne, les serveurs, c'est le système informatique de la surveillance vidéo.

Monsieur le Maire : Oui, tout à fait.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Installé dans les locaux de la Police Municipale en remplacement, à la place du bureau du CCAS.

Monsieur le Maire : Oui, oui, c'est ça.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Je, ce système de vidéo installé dès le début de votre mandat, il..., l'installation de la Police Municipale a coûté très cher au niveau de l'investissement, au niveau du personnel, au niveau de l'installation, au niveau du déménagement, enfin bref ! Voilà un équipement qui coûte énormément cher, je ne parle pas du bien fondé ou du mal fondé, moi je parle, il y a un équipement, il y a des investissements et le perso...les élus, le conseil municipal n'a jamais visité cette installation, le conseil municipal n'a jamais mis les pieds dans les locaux de la Police Municipale, moi je demande, je redemande, je redemande, c'était déjà une intervention que j'avais faite à ma réinstallation au

conseil afin que le conseil voit au moins cette installation, que le conseil voit au moins ce qu'il en retourne pour justifier les investissements et pis, ben les délibérations pour l'argent qui est dépensé.

Monsieur le Maire : Ça pose aucun problème. Oui mais tout à fait. On peut organiser ça.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Ça va faire plus de 6 ans quand même c'est...

Monsieur le Maire : Oh ! Pas tout à fait quand même.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Oui, oh ! A quelques mois près hein !

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Installé au mois de mai, effectif en, après les vacances hein. Et puis, il y a souvent des interventions.

Monsieur le Maire : Souvent, non !

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Je vois des camionnettes...des prestataires de service, on sait pas ce qui se passe, je reconnais bien puisque j'habite à côté. On modifie les portes, on installe encore...un système de clim. Moi j'aimerais bien que le conseil voit de visu ce qu'il en retourne.

Monsieur le Maire : Aucun souci.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Et j'avais demandé, il y a, à l'époque quelles étaient les missions qui incombait à la Police Municipale.

Monsieur le Maire : Et ben tout ça, je peux te le donner, pas tout de suite, je ne peux pas te le donner tout de suite de tête, et je te fournirai l'intégralité des missions de la PM. Ça c'est quelque chose qui peut être fait assez rapidement c'est pas un problème. La visite, c'est pareil, il faut l'organiser, c'est certain, on pourra pas y aller à 27. Il faudra y aller en plusieurs fois. Les locaux ne sont pas, quand même, très vastes.

Monsieur Julien CECCARELLI : Monsieur le Président, j'aimerais rebondir sur l'intervention de notre collègue Jean-Jacques CARILLON, très intéressante d'ailleurs, en tant qu'élu majoritaire entre 2014 et 2020, on n'a jamais pu visiter les locaux de la Police Municipale. Enfin, on vous l'avait demandé aussi hein. J'espère quand même ne pas faire une relation trop rapide en me disant que vous avez utilisé un serveur qu'a donc grillé, si j'ai bien compris. C'est un serveur qui a grillé pour 37.500€, c'est ça ! Non !

Monsieur le Maire : Non, on va changer pour un plus performant, c'est tout !

Monsieur Julien CECCARELLI : Oui, donc il est plus performant que celui qui était en place ?

Monsieur le Maire : Et oui !

Monsieur Julien CECCARELLI : Oui d'accord !

Monsieur le Maire : Sinon, on ne l'aurait pas changé !

Monsieur Julien CECCARELLI : Ben, j'entends bien, il faut qu'il tombe en panne déjà pour que, qu'il y ait...il faut qu'il crée le problème de toute façon, donc ça, on ne connaissait pas le problème quand on a acheté le premier serveur.

Monsieur le Maire : Non.

Monsieur Julien CECCARELLI : D'accord.

Monsieur le Maire : Non pas du tout ! Parce que les logiciels ont évolué et ...ils n'étaient pas compatibles.

Monsieur Julien CECCARELLI : Et il a pas suivi... non, non mais c'était simplement ça, c'est tout, voilà, merci Monsieur le Président.

Monsieur le Maire : Bien ! Pour cette DM donc, qui est contre ?

**7 contre : Nathalie JEANNEROT ayant pouvoir de Patrick ALIN,
Nadine BERGER, Stéphane LANGOLF, Jean-Jacques CARILLON,
Julien CECCARELLI, Stéphane PODGORA.**

3.2 Délibération 060-2020 : Travaux en régie – Année 2020

Monsieur Gérard BOUCHE, adjoint, expose au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal a retenu dans le cadre du B.P. 2020 plusieurs chantiers sur la commune à réaliser par le personnel communal.

En ce qui concerne les travaux en bâtiments, il est demandé de transférer la somme de **6 223,25 € T.T.C.** de la section fonctionnement en section d'investissement par un titre à l'article 722 recettes de fonctionnement et un mandat à l'article 2313 en dépenses d'investissement.

Pour les travaux de voirie, il est demandé de transférer la somme de **9 955,90 € T.T.C.** de la section fonctionnement en section d'investissement par un titre à l'article 722 en recettes de fonctionnement et un mandat à l'article 2315 en dépenses d'investissement.

Les crédits ont été prévus au BP 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter les propositions qui lui sont faites,
- De transférer les sommes telles qu'énoncées ci-dessus selon les modalités exposées,
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches afférentes.

Monsieur le Maire : Merci Gérard, y a-t-il des questions ?

(annexes jointes)

Monsieur Julien CECCARELLI : Sur le document en annexe 1, la création d'un bureau au centre communal d'action sociale, en Mairie, 4.863€ ? Pourquoi la création d'un nouveau bureau ? Et pourquoi ? Ça fait quand même 4.800€ le bureau, ça fait quand même ! J'ai pas dit que c'était le prix d'un meuble, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je sais très bien que cela doit être la création d'une pièce supplémentaire, j'imagine... pour ce prix-là.

Monsieur le Maire : Tout à fait, c'était pour faire le bureau de la directrice qui était, qui est revenue de longue maladie, voilà, c'est tout.

Monsieur Julien CECCARELLI : C'est très bien, on est content de la retrouver dans nos services. Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Maire : D'autres remarques ?

Madame Nathalie JEANNEROT : Juste une remarque sur les mêmes travaux en régie « création d'un bureau au CCAS », 160 heures, je pense que c'est de la main-d'œuvre, pas du véhicule ? J'imagine !

Monsieur le Maire : Oui.

Madame Nathalie JEANNEROT : Merci. Après il y a aussi la rénovation du studio, je pense que c'est la même erreur. C'était juste une remarque.

Monsieur le Maire : Plus de question ? Merci, donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.3 Délibération 061-2020 : Autorisation de conclusion et de signature de la convention intercommunale Petite Enfance concernant le Relais d'Assistantes Maternelles

Madame Marilyn PERNOT, adjointe, expose à l'Assemblée :

Une convention lie les communes de Mandeuire et Audincourt à celle de Valentigney en matière de Petite Enfance pour le partage des services du Relais d'Assistantes Maternelles.

Afin de poursuivre la collaboration en matière d'appui au mode de garde d'enfants à domicile, il convient de conclure une nouvelle convention intercommunale pour l'année 2020.

Depuis 2017, les membres se sont engagés, suite à la perte financière, à répartir équitablement ce manque, à savoir 250 € supplémentaires pour les contributions des Communes de Valentigney, Audincourt et Mandeuire, soit une contribution pour l'année 2018 de 2 750 € au lieu des 2 500 € précédemment versés annuellement avant 2017 ; pour l'année 2019, la contribution de la commune de Mandeuire est passée à 2900€ soit une hausse de 150 €. La participation demandée pour l'année 2020 reste identique à l'année 2019 soit un montant de 2 900 € ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1111-2, L1611-4, L2121-29, L3211-1 et L4221-1,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions qui lui sont faites,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et d'accomplir toutes démarches afférentes,
- D'autoriser le versement de la somme de 2 900 € au titre de la contribution financière de la Commune de Mandeuire pour l'année 2020,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Monsieur le Maire : Merci Marilyn, y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Point 4 – Environnement/Forêt

Délibération 062-2020 : Assiette, dévolution et destinations des coupes et produits de coupes de bois pour l'année 2020/2021

Madame Laurence LIARD, adjointe, expose à l'Assemblée :

Vu le Code forestier, et notamment ses articles L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, L211-1, L212-1 à L212-4, L214-3, L214-5, D214-21-1, L214-6 à L214-11, L243-1 à L243-3, L261-8.

Monsieur le Maire rappelle que :

La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Mandeuire, d'une surface de 667 hectares 83 ares et 40 centiares étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier.

Cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil Municipal et arrêté par le Préfet en date du 12 janvier 2000. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages.

La mise en œuvre du Régime forestier implique pour la Commune des responsabilités et des obligations, notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2020/2021 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupées non réglées de certaines parcelles et des chablis.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes,

Considérant le tableau d'assiette des coupes présenté par l'ONF pour l'année 2020/2021,

Im= irrégulier

a= amélioration

r = régénération

rl = groupe de régénération élargi

j = jeunesse

ar = groupe d'amélioration résineuse

1) Assiette des coupes pour l'exercice 2020/2021 :

En application de l'article R213-23 du Code Forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour la campagne 2020/2021 (exercice 2020) l'état d'assiette des coupes résumé ci-dessous :

Parcelles	Surface à parcourir	Type de coupe	Volume prévu à récolter
18 im	11.92 ha	Irrégulier	300 m3
40 ar	0.45 ha	Groupe d'amélioration résineuse	20 m3
42 ar	2 ha	Groupe d'amélioration résineuse	100 m3
24 r	5.32 ha	Régénération	250 m3

En cas de décision de la Commune de reporter des coupes, en application des articles L 214-5 et D 214-21-1 du Code Forestier, le Maire informe l'ONF et le Préfet de Région de leur report pour les motifs suivants :

Coupe reportée	Motif

2) **Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes :**

2.1) Cas général :

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	EN VENTES PUBLIQUES (adjudications) (1)					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (3)		
	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (2)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure	Grumes	Petits bois	Bois énergie
Résineux	40 ar 42 ar							
Feuillus	24 r	im				Grumes	Trituration	Bois bûche Bois énergie

					Essences :		
--	--	--	--	--	------------	--	--

(1) Pour les lots de plus de 3 000 € vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes. Si la commune refuse l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.

- Pour les futaies affouagères (2), décide les découpes suivantes :

x standard

Pour les contrats d'approvisionnement (3), donne son accord pour qu'ils soient conclus par l'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées, conformément aux articles L.214-7, L.214-8, D.214-22 et D.214-23 du Code forestier ;

Nota : La présente délibération vaut engagement de vendeur aux conditions passées entre l'ONF et les acheteurs concernés ; la commune sera informée de l'identité des acheteurs et des conditions de vente au plus tard 15 jours avant le lancement des travaux d'exploitation.

2.2) Vente de gré à gré :

2.2.1 Chablis :

Vente sous forme en bloc et sur pied.

2.2.2 Produits de faible valeur :

Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

2.3) Délivrance à la Commune pour l'affouage :

Mode de mise à disposition	Sur pied	Bord de route
Parcelles	18 im – 40 ar – 42 ar – 24 ar	

Demander à l'ONF de respecter le diamètre maximum suivant pour le marquage des bois délivrés sur pied :

35 cm inclus.

Une délibération spécifique à l'affouage arrête son règlement, le rôle d'affouage, le montant de la taxe et les délais d'exploitation et de vidange, et désigne les trois bénéficiaires solvables (garants).

3) Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure :

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, il sera demandé à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions qui lui sont faites,
- D'approuver l'état d'assiette des coupes 2020/2021 dans sa totalité tel que présenté ci-avant,
- De demander à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites,
- De décider de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme évoqué au point 2.1,
- De décider les découpes ci-dessus exposées pour les futaies affouagères,
- De donner son accord pour les contrats d'approvisionnement tel qu'exposé ci-dessus,
- De décider de vendre les chablis de l'exercice sous la forme évoquée au point 2.2.1 en bloc et sur pied,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente et autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents aux produits de faible valeur,
- De destiner le produit des coupes des parcelles 18im, 40 ar, 42ar, 24 r, à l'affouage comme évoqué au point 2.3,
- De demander à l'ONF de respecter le diamètre maximum suivant pour le marquage des bois délivrés sur pied, à savoir : 35 cm inclus,
- De demander à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation,
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et signer tous documents afférents.

Monsieur le Maire : Merci Laurence. Y a-t-il des questions ?

Monsieur Julien CECCARELLI : Merci Monsieur le Président. Ma question, elle ne concerne pas les documents, mais c'est plutôt une question plus globale sur ce qui est probablement déjà envisagé sur le remplacement des essences qui ne résisteraient pas, par exemple au réchauffement climatique. Est-ce qu'il y a des choses qui sont vues avec l'ONF sur ce remplacement ?

Madame Laurence LIARD : Pour l'instant, on voit déjà, parce qu'il y a beaucoup d'arbres qui sèchent, ça tout le monde est au courant. On va voir ce qu'on peut faire pour de nouvelles essences, mais ça pour l'instant c'est, on voit avec l'ONF ce qu'il peut nous proposer, pour l'instant on n'a pas encore, on n'a pas pris de décision.

Monsieur Julien CECCARELLI : Très bien.

Madame Laurence LIARD : On verra.

Monsieur Julien CECCARELLI : Comme on est la plus grande forêt de PMA il faut être absolument vigilant.

Madame Laurence LIARD : On en est conscient, il n'y a pas de souci là-dessus.

Monsieur Julien CECCARELLI : Merci Madame.

Monsieur le Maire : Bien quand, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire : Et bien on a épuisé l'ordre du jour.

Point 4 - Divers

Monsieur le Maire : On a reçu une question diverse concernant la retransmission en direct des séances du conseil municipal. Donc, sur le principe légal c'est tout à fait faisable on va dire, sur le plan technique ça posera quelques petits problèmes il faut arrêter un protocole technique. Pour cela il faut des caméras, donc savoir si on externalise ou si on le fait en interne, on n'a pas de compétence en interne donc on sera obligé d'externaliser, le coût de l'équipement sera de 20.000 à 40.000€ auquel il convient d'ajouter la maintenance du matériel, il faut équiper chaque conseiller de micros, il faut un serveur d'hébergement pour envoyer l'image vers un site, adapter le dispositif technique aux moyens humains et financiers de la collectivité, le dispositif doit s'adapter à la taille et la disposition de la salle (occupation de l'espace, nombre d'agents mobilisés). Pour rappel, la sonorisation et l'enregistrement audio d'un seul conseil coûtent 2.000€ ; nécessité de passer par un marché public, achat de l'équipement et marché de prestations de service ou marché clé en main avec une location de main-d'œuvre et de matériel afférents.

Il faut faire connaître la démarche et les modalités de retransmissions, site internet, facebook de la ville, bulletin municipal, panneaux lumineux, application PanneauPocket etc, etc...

Choisir entre un mode direct ou direct différé, faire une déclaration au préalable auprès de la CNIL, veiller au respect de certaines règles, attention à la communication de données personnelles qui doivent être bipées, respect des règles RGPD, attention au respect du droit de l'image des fonctionnaires et du public qui peuvent s'opposer à la diffusion et doivent être préalablement informés de la retransmission, de leur droit à s'y opposer. Voilà donc la réponse à la question qui avait été posée.

Monsieur Julien CECCARELLI : Donc la question avait été posée, vous l'aurez bien compris dans le cadre de la crise sanitaire que nous connaissons actuellement puisqu'on ne peut pas avoir de public donc l'intérêt c'était de pouvoir porter la séance aux yeux et aux oreilles des mandubiennes et mandubiens, je comprends bien que c'est un coût, c'est,

c'est un coût qui est assez important, je l'imagine bien mais après voilà, c'est un choix aussi démocratique d'ouvrir au maximum les séances, comme les commissions enfin voyez, c'est des choix qu'on fait comme ça hein. Je comprends bien que ça coûte, il n'y a rien, y a forcément un prix, mais on aurait pu parler dans le budget des 17.000€, là si vous me dites il y en a pour 20 à 40.000€. 2 garages à vélos ça fait 34.000€ ben ça y est on a peut-être notre équipement pour pouvoir diffuser...

Monsieur le Maire : Il n'y a pas que ça...

Monsieur Julien CECCARELLI : A la population

Monsieur le Maire : Il n'y a pas que l'équipement.

Monsieur Julien CECCARELLI : Non mais c'était juste une remarque, moi je pose une question comme ça, merci Monsieur le Président.

Monsieur le Maire : Voilà, réponse donnée. Bien ! Et bien écoutez l'ordre du jour étant épuisé. Oui, ah pardon Jacky !

Monsieur Jacques RACINE : Je tiens à porter à votre connaissance, la commission d'urbanisme aurait dû avoir lieu le 16 à 18h00, mais du fait de cas de Covid qui, cas contact dans le service, j'ai préféré ne pas faire cette réunion pour ne pas mettre les gens disons relativement en danger à huit jours de Noël, donc on verra ça début janvier. C'est, c'est de la sécurisation, c'aurait peut-être été possible, mais bon, voilà.

Monsieur le Maire : Nadine !

Madame Nadine BERGER : Moi, je voulais juste poser par rapport à la distribution des colis, par rapport à nos seniors sur la commune puisque dû au Covid, il n'y a pas de repas, est-ce que la distribution a pu se faire ? Est-ce que c'est terminé ? Est-ce que vous avez besoin de nous ? Parce que moi j'attendais qu'on nous sollicite parce que c'est notre fonction en tant que conseiller municipal, en tout cas, de pouvoir rendre aussi service. On vous l'avait proposé en temps et en heure, nous n'avons pas été sollicités ce qui m'a un petit peu étonnée, nous sommes là aussi pour rendre visite à nos seniors sur la commune donc où en êtes-vous dans la distribution ? Avez-vous fini ? Ou est-ce qu'il faut participer ou pas ?

Monsieur le Maire : Alors, c'est vrai qu'il y a eu une grosse partie qui a été, qui n'a pas été distribuée puisque les gens sont venus les chercher. Maintenant il en reste certes.

Madame Bérangère PAGNOT : Il en reste à peu près une centaine, pas tout à fait, il y en a quelques-uns qui ont été distribués, mais bon, il en reste effectivement.

Madame Nadine BERGER : Alors, comment vous procédez pour la centaine qui reste ?

Madame Bérangère PAGNOT : Et bien, comme j'ai dit hier au soir à Nathalie, si vous êtes d'accord, je peux vous trouver des secteurs. A partir de lundi, je fais les secteurs et puis, excusez-moi, je vous les ferai parvenir et voilà, je vous dirai le secteur que... vous n'avez pas de secteurs de préférence ni quoique ce soit ?

Madame Nadine BERGER : Non.

Madame Bérangère PAGNOT : Stéphane LANGOLF aussi ?

Monsieur Stéphane LANGOLF : Oui

Madame Bérangère PAGNOT : Vous êtes partant aussi ! D'accord.

Madame Nadine BERGER : On se positionne de nouveau pour pouvoir rendre service.

Madame Bérangère PAGNOT : Pas de problème !

Monsieur le Maire : On avait bien enregistré la dernière fois, tout à fait !

Madame Bérangère PAGNOT : Lundi je m'occupe sérieusement de ça et donc vous recevrez un petit mail pour...

Monsieur le Maire : Bien, je vous remercie.

Monsieur Julien CECCARELLI : Merci Monsieur le Président. Je rebondis à nouveau si vous avez besoin de nos services, on se met aussi à votre disposition c'est évident.

Monsieur le Maire : Bien entendu.

Monsieur Julien CECCARELLI : On l'avait déjà proposé pendant le Covid, mais là, s'il y a besoin, on le fait. D'ailleurs, une question, c'est stocké où ces colis ? Ça devait être assez gros en stockage.

Monsieur le Maire : Au frigo du CCP.

Monsieur Julien CECCARELLI : Pour éviter la rupture de la chaîne du froid évidemment. Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Maire : Bien je considère cette, ce conseil municipal terminé, je lève la séance et je vous souhaite une bonne soirée, un bon week-end ! Et puis de bonnes fêtes de Noël si on ne se revoit pas avant en espérant que cela ne soit pas plus critique que cela l'est maintenant. Merci à vous et bonne soirée.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00



**Annexe n°1 à la Délibération du Conseil Municipal
du 11 Décembre 2020**

**TRAVAUX EN REGIE
RECAPITULATIF TRAVAUX EN BATIMENT**

CHANTIERS	ADRESSE	MATERIEL	MAIN D'ŒUVRE SEULE	MAIN D'ŒUVRE + VEHICULE	MONTANT TOTAL T.T.C.
CREATION D'UN BUREAU POUR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) AU SEIN DE LA MAIRIE	34 RUE DE LA LIBERATION	1 813,73	-	3 049,60	4 863,33
RENOVATION DU STUDIO	ESTELLES	445,04	-	914,88	1 359,92
TOTAUX		2 258,77	-	3 964,48	6 223,25
MONTANT TOTAL A TRANSFERER AU 2313		6 223,25			

SOUS-PREFECTURE

15 DEC. 2020

MONTBELIARD

TRAVAUX EN REGIE BATIMENTS 2020
CREATION D'UN BUREAU POUR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
AU SEIN DE LA MAIRIE
34 RUE DE LA LIBERATION

FOURNISSEUR	DESIGNATION	N° DE MANDAT	N° DE BORDEREAU	MONTANT FACTURE T.T.C.	MONTANT T.T.C. PRIS EN COMPTE	IMPUTATION
SPE	Peinture + matériel	1437	147	1 665,37 €	1 665,37 €	60632
BOIS ET DERIVES	Lasure	1362	139	286,98 €	148,36 €	60632

MATERIEL		1 813,73 €
M.ŒUVRE	0 heures à 19,06 euros	- €
VEHICULES	160 heures à 19,06 euros	3 049,60 €
MONTANT TOTAL A TRANSFERER AU 2313		4 863,33 €

SOUS-PREFECTURE
15 DEC. 2020
MONTBELIARD

**TRAVAUX EN REGIE BATIMENTS 2020
RENOVATION DU STUDIO
ESTELLES**

FOURNISSEUR	DESIGNATION	N° DE MANDAT	N° DE BORDEREAU	MONTANT FACTURE T.T.C.	MONTANT T.T.C. PRIS EN COMPTE	IMPUTATION
SPE	Peinture et fournitures	1757	178	4 713,06	445,04	60632

MATERIEL					445,04	
M.ŒUVRE	0 heures à 19,06 euros				-	
VEHICULES	48 heures à 19,06 euros				914,88	
MONTANT TOTAL A TRANSFERER AU 2313					1 359,92	

SOUS-PREFECTURE

15 DEC. 2020

MONTBELIARD

**Annexe n°2 à la Délibération du Conseil Municipal
du 11 Décembre 2020**

**TRAVAUX EN REGIE
RECAPITULATIF TRAVAUX EN V.R.D.**

CHANTIERS	MATERIEL	MAIN D'ŒUVRE SEULE	MAIN D'ŒUVRE + VEHICULE	MONTANT TOTAL T.T.C.
PEINTURE ROUTIERE, CHICANE ET ZONE 30	4 497,00	4 650,64	-	9 147,64
SOCLE COLOMBARIUM	122,10	686,16	-	808,26
TOTAUX	4 619,10	5 336,80	-	9 955,90
MONTANT TOTAL A TRANSFERER AU 2315		9 955,90		

SOUS-PREFECTURE

15 DEC. 2020

MONTBELIARD

**TRAVAUX EN REGIE VOIRIE 2020
PEINTURE ROUTIERE, CHICANE ET ZONE 30**

FOURNISSEUR	DESIGNATION	N° DE MANDAT	N° DE BORDEREAU	MONTANT FACTURE T.T.C.	MONTANT T.T.C. PRIS EN COMPTE	IMPUTATION
SAR	Peinture routière et billes	1244	121	1 281,00	1 281,00	60633
SAR	Peinture routière et billes	890	85	3 216,00	3 216,00	60633

MATERIEL					4 497,00	
M. D'ŒUVRE	244 heures à 19,06 euros				4 650,64	
VEHICULES	0 heures à 19,06 euros				-	
MONTANT A TRANSFERER AU 2315					9 147,64	

SOUS-PREFECTURE
15 DEC. 2020
MONTBELIARD

**TRAVAUX EN REGIE VOIRIE 2020
SOCLE COLOMBARIUM**

FOURNISSEUR	DESIGNATION	N° DE MANDAT	N° DE BORDEREAU	MONTANT FACTURE T.T.C.	MONTANT T.T.C. PRIS EN COMPTE	IMPUTATION
MAIROT BETON	Béton	441	42	343,81	122,10	60633
MATERIEL					122,10	
M. D'ŒUVRE	36 heures à 19,06 euros				686,16	
VEHICULES	0 heures à 19,06 euros				-	
MONTANT A TRANSFERER AU 2315					808,26	

SOUS-PREFECTURE

15 DEC. 2020

MONTBELIARD

DECISION MODIFICATIVE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	Chapitre 70	PRODUITS DE SERVICE
article 6042	Achats prestations de service (fact. restau scolaire)	article 7062	Redev.sces à carac culturel (régie vacances)
article 60623	Alimentation (camping)	article 70632	Redev.sces à caract de loisirs (camping)
article 60631	Fournitures d'entretien (covid)	article 7066	Redev.sces à caract social (crèche)
article 60632	Fournitures de petit équipement (masques)	article 7067	Redev serv périscolaire et restau scolaire
article 60633	Fournitures de voirie	article 7078	Autres marchandises (camping)
article 60636	Vêtements de travail (covid)		
article 6135	Locations mobilières (locations sonos conseils)	Chapitre 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
article 6232	Fêtes et Cérémonies (feux artifices)	article 74121	Dotation de solidarité rurale
article 6247	Transports collectifs (transports restau scolaire écoles)	article 7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle
article 6251	Voyages et déplacements (moins de formation)		droits de mutation
chapitre 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
article 673	Annulation titre exercice antérieur		
chapitre 68	DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	Chapitre 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS
article 6817	Dotations aux provisions	article 7788	Produits exceptionnels divers (remboursements assurance)
chapitre 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	Chapitre 013	ATTENUATIONS DE CHARGES
article 023	Virement à la section d'investissement	article 6419	Remb. rémunérations de personnel
			SOUS-PREFECTURE
			15 DEC. 2020
			MONTBELIARD
	TOTAL		TOTAL
	40 500		40 500

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	24 000	Chapitre 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT	21 400
article 2031	Frais d'études (Audit caméras en panne) (Mission d'AMO DECI)	1 450	article 021 Virement de la sect de fonctionnement	21 400
article 2033	Frais d'insertion (annonces tx camping et CCP)	21 000		
		1 550		
Chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	90 400	Chapitre 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	31 000
article 2113	Terrains aménagés (Rondins de bois pour bordures terrain de pétanque)	1 400	article 1388 Autres subventions (Ademe étude thermique construction ateliers municipaux)	31 000
article 2158	Matériel ateliers (pack batterie + adaptateur)	1 800		
article 2183	Acquisition de matériel informatique Serveur Caméras Mise en conformité Berger Levrault	37 500 2 800 2 200	Chapitre 041 OPERATIONS D'ORDRE	149 000
article 2188	Acquisition autres immobilisations corporelles Massicot service communication Lave vaisselle majestic Sèche linge / Crèche Totem gel Vapodil / écoles (4) Vapodil CCP Distributeurs gel Barrières Défibrillateurs Réparation Fitness Park Annulation budget écoles + associations	600 4 200 4 800 3 600 5 000 1 300 2 200 2 300 21 600 2 100 -3 000	article 238 Avances forfaitaires	149 000
Chapitre 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-62 000		
article 2312	Aménagement de terrains (Corniches Natura 2000)	9 000		

SOUS-PREFECTURE
15 DEC. 2020
MONTBELIARD

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
article 2313	Travaux de bâtiments Climatisation réversible salle serveurs PM Remplacement système d'intrusion mairie Poêle à granulés maison du stade	2 500 2 000 4 500	
article 2315	Travaux de Voirie Lotissement des Pâturages Eclairage Public	-149 000 -80 000	
article 238	Avances forfaitaires	149 000	
Chapitre 041 OPERATIONS D'ORDRE		149 000	
article 2315	Immob en cours (travaux de voirie)	149 000	
	TOTAL	201 400	TOTAL
			201 400

SOUS-PREFECTURE

15 DEC. 2020

MONTBELIARD